

Limoges, le 18 avril 2018

APPEL A CANDIDATURES

aux étudiant.e.s de Master 2
pour les contrats doctoraux
secteur Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Année universitaire 2018/2019



Collège Doctoral de Site

Affaire suivie par :
Fanny ESCURE
Tél. 05 87 50 68 95
fanny.escure@unilim.fr

Vous souhaitez poursuivre votre cursus universitaire vers un doctorat ? Pour effectuer votre thèse, vous pouvez bénéficier d'un contrat doctoral. Veuillez lire attentivement les indications ci-après, vous donnant les conditions d'éligibilité ainsi que la procédure à suivre pour candidater.

Conditions d'éligibilité à un contrat doctoral :

La.le candidat.e doit répondre aux conditions générales de l'inscription en thèse définies par [l'arrêté du 25 Mai 2016 \(article 11\)](#) à savoir :

- être titulaire d'un diplôme national de Niveau I : diplôme de master ou équivalent*
Attention : les candidat.e.s devront avoir soutenu leur mémoire de Master 2 au plus tard le **30 juin 2018** sans quoi leur candidature sera irrecevable
- être admis.e en 1^{ère} année de thèse, au titre de l'année 2018-2019, par un.e directeur.rice de thèse HDR de l'Université de Limoges non émérite.

Dossier de candidature :

A déposer en ligne entre le 2 mai et le 9 juin 2018 sur :
<http://unilim.fr/c2>

- [formulaire de candidature](#)
- **lettre de motivation** précisant notamment le projet professionnel
- **Curriculum Vitae**
- **relevés de notes de Master 2** ou équivalent (version provisoire si les relevés définitifs ne sont pas encore disponibles)
- **Diplôme de Master ou attestation de réussite** (à fournir ultérieurement si ce document n'est pas encore édité)
- **pièce d'identité** en cours de validité avec photo
- **avis motivé du.de la directeur.rice de thèse**
- **projet de thèse** de 3 à 4 pages
- **résumé vulgarisé du projet de thèse d'1 page maximum en français,**

Le dossier de candidature peut être rédigé en anglais pour les candidat.e.s non francophones, cependant le résumé vulgarisé du projet de thèse d'une page **devra impérativement être rédigé en français**,

* Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiant.e.s ayant effectué des études à l'étranger d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis telle que prévue par le code de l'éducation.

Procédure et calendrier de sélection des candidatures :

- 1- Les étudiant.e.s souhaitant faire acte de candidature sont tenus de déposer leur **dossier complet en ligne entre le 2 mai et le 9 juin 2018 minuit sur <http://unilim/c2>**
 - 2- **Les candidatures seront examinées et présélectionnées par les équipes de recherche entre le 12 et le 16 juin 2018.**
 - 3- **Les candidat.e.s présélectionnés par les équipes de recherche seront auditionnés les 3 et 4 juillet 2018** par un jury composé des responsables des écoles doctorales, des unités de recherche, ainsi que le directeur de l'Institut SHS. Une convocation pour cette audition sera envoyée par e-mail fin juin. Cet entretien devra être préparé avec le.la directeur.rice de thèse. Chaque candidat.e disposera de 10 minutes maximum pour présenter son cursus, commenter son sujet de thèse en indiquant de façon claire le cadre théorique, les hypothèses de recherche, la méthodologie et la planification envisagée, et préciser son projet professionnel. Au terme de cet exposé, la commission s'entretiendra quelques minutes avec le.la candidat.e afin de vérifier notamment les points suivants :
 - la manière dont le.la candidat.e s'est approprié.e le sujet de thèse,
 - la démonstration de ses connaissances dans le domaine concerné,
 - ses aptitudes à mener à bien cette thèse dans le délai imparti.
- Les candidat.e.s pourront s'exprimer en français ou en anglais et utiliser un power point s'ils le souhaitent (un ordinateur et un vidéo projecteur seront mis à disposition).
- Les candidat.e.s démontrant l'impossibilité de leur présence (éloignement géographique hors France) devront prévenir le Collège Doctoral dès réception de leur convocation afin d'envisager une visioconférence.
- 4- A l'issue des auditions, la commission établira un classement des candidat.e.s retenus sur liste principale et sur liste complémentaire en cas de désistements.

Retrouvez toutes les informations relatives à la formation doctorale sur
www.collegedoctoral.unilim.fr

Contact :

Fanny ESCURE

Université de Limoges – Pôle Recherche - Collège Doctoral
33 rue François Mitterrand - BP 23204 - 87032 Limoges

☎ 05 87 50 68 95

recrutement-edts@unilim.fr